

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023**

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix février, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le trois février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Yann WANES – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Monsieur Sylvain MALVOISIN a donné procuration à Monsieur Pierrick ROBERT
Madame Julie LE STRAT a donné procuration à Monsieur Christian FOLL

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian FOLL a été désigné secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2022

PV

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

3 – Dossiers :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROJET D'IMPLANTATION D'UNE GENDARMERIE A BUBRY 2023-001

Intervention de Monsieur Mathieu COLLE, Commandant de Compagnie, Compagnie de gendarmerie départementale de Lorient

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Commandant COLLE lequel fait une présentation du dispositif de création de 200 Gendarmeries sur le territoire et des 2 projets envisagés sur la Compagnie de Gendarmerie de Lorient dont celui concernant la Commune de Bubry.

Le projet de Bubry impliquerait la création d'une brigade fixe de 10 effectifs qui fonctionnerait en binôme avec Plouay et pourrait être rattachée à la Compagnie de Pontivy.

Monsieur le Commandant Colle, indique qu'en moyenne il est prévu 2 projets par département voire 3 selon les territoires. Les projets sont examinés en Préfecture puis remontés au Ministère de l'Intérieur pour une réponse attendue courant mai 2023.

Les projets doivent répondre à plusieurs critères et notamment la réactivité des communes et la capacité à accueillir une brigade très rapidement. Sur ce point la Commune de Bubry se propose de mettre à disposition des locaux provisoires dans l'attente de la construction d'une future Gendarmerie.

Monsieur le Commandant COLLE indique que le dossier de Bubry est solide et répond aux attentes.

Si le dossier est retenu, on peut espérer l'arrivée d'une brigade en octobre prochain.

Madame Anne LE GUYADER GRANDVALET s'inquiète quant à l'arrivée potentielle d'élèves en octobre après la rentrée des classes.

Monsieur le Commandant COLLE indique que la Gendarmerie est habituée à cela et s'adapte aux différentes problématiques.

Monsieur Yann WANES demande dans quelle mesure en tant qu'élu nous pouvons favoriser ce dossier.

Monsieur le Commandant COLLE indique qu'il faut faire la publicité du projet et s'appuyer sur les élus nationaux, mais qu'il est aussi urgent d'attendre le retour du Ministre.

Monsieur le Maire demande si le fait que la Commune dispose déjà d'un policier municipal ne sera pas défavorable au dossier ?

Monsieur le Commandant COLLE précise que les gendarmes et les policiers municipaux n'ont pas le même métier, ils sont complémentaires. Les policiers municipaux vont intervenir plutôt sur des sujets concernant l'urbanisme ou l'environnement.

Monsieur le Commandant COLLE se dit assez favorable aux polices intercommunales. Il existe une quinzaine de conventions de coordination sur le territoire de la Compagnie. Au contraire, avoir une police municipale sur son territoire apporte du poids au dossier car cela indique que les élus sont attentifs aux problématiques de sécurité sur leur territoire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Depuis une cinquantaine d'années, et singulièrement depuis 2000, le réseau de l'État s'est rétracté et la présence des services publics s'est raréfiée. Des pans entiers des administrations territoriales ont disparu. La gendarmerie nationale n'a pas échappé à cette tendance lourde puisque 500 brigades territoriales ont été fermées entre 2007 et 2016.

Dans le même temps, les usagers et citoyens exprimaient pourtant des attentes fortes en matière de services publics et d'administration locale. Fort de ce constat, le Président de la République a pris la décision de créer 200 brigades territoriales de gendarmerie durant le quinquennat.

La création de ces 200 brigades est un projet piloté par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et répond à trois objectifs :

- renforcer la confiance envers l'État des populations éloignées des agglomérations,
- réparer un maillage territorial distendu et répondre à un besoin de proximité des Français,
- améliorer la sécurité de tous les Français par un accroissement de la présence sur la voie publique des forces de l'ordre.

Dans ce cadre, les préfets des départements sont invités à conduire des démarches de concertation avec les élus concernés et le commandant de groupement afin de recueillir les attendus en termes de production de sécurité et de définir le type d'unité à créer ainsi que sa localisation.

Le choix de l'implantation de la brigade se portera in fine vers la commune la plus capable de satisfaire aux attendus.

Considérant que la sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes rurales autant qu'un vecteur de qualité de vie des habitants,

Considérant l'éloignement de la brigade de Pont-Scorff de laquelle dépend la Commune de Bubry,

Considérant le sentiment d'éloignement et d'isolement constaté sur nos territoires ruraux,

Vu le diagnostic local de sécurité de la Commune,

Considérant l'étendue du territoire et l'attente des administrés de disposer d'un service public de sécurité de proximité,

La Commune de Bubry souhaite se porter candidate afin d'accueillir une brigade de gendarmerie fixe, pour cela il est proposé de mettre à disposition un des 2 terrains disponibles en centre-bourg – rue du Docteur Troudet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'implantation d'une gendarmerie sur la Commune de Bubry,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL	2023-002
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, vus et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget principal en totalité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL	2023-003
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte administratif 2022 du budget principal :

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	356 223,01	436 803,70	403 281,10
60	ACHATS DE PRESTATION SERVICE	191 601,76	251 493,70	222 733,34
61	SERVICES EXTERIEURS	95 670,49	102 450,00	105 170,21
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	55 454,54	68 600,00	66 097,46
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	13 496,22	14 260,00	9 280,09
O12	CHARGES DE PERSONNEL	965 405,52	1 055 720,00	1 040 887,34
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	1 000,00	0,00
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	28 432,54	30 987,00	29 995,15
64	CHARGES DE PERSONNEL	936 972,98	1 023 733,00	1 010 892,19
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	1 633,00	2 000,00	1 220,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	210 417,88	960 517,41	420 578,05
66	CHARGES FINANCIERES	1 671,30	3 800,00	1 294,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5 000,00	0,00
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		1 535 350,71	2 463 841,11	1 867 260,88
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	50 650,41	0,00
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 630,63	99 427,24	98 951,75
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		23 630,63	150 077,65	98 951,75
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 558 981,34	2 613 918,76	1 966 212,63
CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
O13	ATTENUATION DE CHARGES	57 440,99	47 400,00	62 021,56
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	147 234,78	132 650,00	146 761,01
73	IMPOTS ET TAXES	1 235 545,98	1 218 706,00	1 317 474,12
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	594 390,58	602 670,00	620 766,97
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	26 113,57	24 000,00	26 828,15
76	PRODUITS FINANCIERS	34,88	100,00	34,88
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 369,08	77 244,24	87 244,09
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		2 070 129,86	2 102 770,24	2 261 130,78
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 070 129,86	2 102 770,24	2 261 130,78
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00	511 148,52	511 148,52
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2 070 129,86	2 613 918,76	2 772 279,30

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	13 690,00	13 690,00	13 690,00
OP 44	PLU		10 000,00	0,00
OP 45	SIGNALISATION	6 661,20	5 000,00	8 300,85
OP 47	TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	16 928,40	69 570,32	175 894,90
OP 48	ACQ. MATERIELS MOBILIERS LOGICIELS	38 221,39	44 700,00	37 049,11
OP 49	BATIMENTS COMMUNAUX	153 550,16	1 212 474,23	368 819,32
OP 50	VOIRIE RURALE	160 161,36	165 600,00	159 537,59
OP 51	VOIRIE URBAINE	2 760,00	110 000,00	23 842,83
OP 54	POLE ENFANCE JEUNESSE	0,00	3 624,00	2 696,53
OP 55	AMENAGEMENT SAINT YVES	69 940,64		
OP 56	MATERIEL ROULANT	0,00	30 000,00	22 744,76
OP 57	MAISON DE SANTE			
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	461 913,15	1 664 658,55	812 575,89
10222	FCTVA - Transfert	77 039,32		
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT - Transfert	92 015,76		
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT - Transfert	259 437,67		
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL - Transfert	30 000,00		
1341	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DETR - Transfert	199 606,00		
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	27 053,29	15 800,00	16 283,45
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	0,00	1 000,00	0,00
16818	AUTRES PRETEURS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00		
27	AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	0,00		
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	700 152,04	31 800,00	31 283,45
022	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	1 162 065,19	1 696 458,55	843 859,34
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00		
	TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	20 000,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 182 065,19	1 696 458,55	843 859,34
	<i>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>			
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 182 065,19	1 696 458,55	843 859,34
	RAR DEPENSES		334 941,89	1 101 323,60
CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	0,00	170 823,00	46 218,63
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION	0,00		
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	118 110,08	248 233,00	135 162,10
13241	COMMUNES	0,00		
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL	30 000,00	70 000,00	2 755,00
13258	AUTRES GROUPEMENTS	0,00	40 620,00	42 271,20
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS	0,00		
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS	20 000,00		
1328	AUTRES SUBVENTIONS	835,00		8 588,44
1337	DSIL			49 356,42
1341	DETR	17 239,00	78 000,00	19 123,00
1342	AMENDES DE POLICE			16 392,00
	TOTAL DES SUBVENTIONS	186 184,08	607 676,00	319 866,79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (SDEM)	0,00		
2111	TERRAINS - Transfert	26 409,61	76 244,24	
21312	CONSTRUCTIONS - Transfert			262 859,70
2313	CONSTRUCTIONS - Transfert	1 028 526,55	262 859,70	
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES - Transfert	8 720,48		
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES	0,00		
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 249 840,72	946 779,94	582 726,49
10222	FCTVA	86 287,00	72 000,00	73 067,64
10226	TAM	14 361,44	13 337,00	8 101,56
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP	511 246,00		
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	0,00	1 000,00	
024	PRODUITS DE CESSIONS	0,00		
274	PRETS			36 000,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	611 894,44	86 337,00	117 169,20
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 861 735,16	1 033 116,94	699 895,69
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	50 650,41	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION CESSION			76 244,24
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION AMORTISSEMENT	22 454,39	22 710,00	22 707,51
040	DOTATIONS PROVISIONS DEPRECIATIONS DES ACTIFS	1 176,24	473,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	43 630,63	73 833,41	98 951,75
	TOTAL	1 905 365,79	1 106 950,35	798 847,44
	<i>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>	<i>145 728,63</i>	<i>869 029,23</i>	<i>869 029,23</i>
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 051 094,42	1 975 979,58	1 667 876,67
	RAR RECETTES		55 420,86	914 639,20

Monsieur le Maire insiste sur le fait que certes le résultat cumulé est encore très confortable cette année mais le résultat de fonctionnement 2022 est en baisse comparé à l'an dernier et que notre capacité d'autofinancement diminue de près de 25%. Il faut donc rester vigilant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 – Budget principal qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
	REALISE		
DEPENSES 2022	1 966 212,63		
RECETTES 2022	2 261 130,78		
RESULTAT 2022	294 918,15		
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	511 148,52		
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT 2022	806 066,67		
INVESTISSEMENT			
	REALISE	RAR 2022	RESULTAT 2022
DEPENSES 2022	843 859,34	1 101 323,60	1 945 182,94
RECETTES 2022	798 847,44	914 639,20	1 713 486,64
RESULTAT 2022	- 45 011,90	- 186 684,40	- 231 696,30
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	869 029,23	-	869 029,23
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2022	824 017,33	- 186 684,40	637 332,93
CUMUL			
DEPENSES 2022	2 810 071,97		
RECETTES 2022	3 059 978,22		
RESULTAT 2022	249 906,25		
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	511 148,52		
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	869 029,23		
RESULTAT CUMULE 2022	1 630 084,00		
RAR DEPENSES 2022	1 101 323,60		
RAR RECETTES 2022	914 639,20		
RESULTAT 2022 GLOBAL RAR COMPRIS	1 443 399,60		

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL	2023-004
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif pour le budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisé
DEPENSES	1 966 212,63 €
RECETTES	2 261 130,78 €
RESULTAT 2022	294 918,15 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	511 148,52 €
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	806 066,67 €
Virement proposé au 1068	- €
Résultat 2022 de fonctionnement reporté (002)	806 066,67 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le compte de gestion et le compte administratif 2022 pour le budget principal,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT CASTEL	2023-005
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, vus et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Lotissement du Pont Castel » en totalité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT CASTEL	2023-006
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement du Pont Castel » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022
11	CHARGES GENERALES	- €	100 000,00 €	- €
6015	TERRAINS A AMENAGER			
6045	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE		100 000,00 €	
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX			
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	5,00 €	- €
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		5,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	- €	- €	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	343 766,52 €	97 909,08 €	97 909,08 €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	343 766,52 €	97 909,08 €	97 909,08 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES			
60315	V° DES STOCKS DE TERRAINS A AMENAGER			
TOTAL		343 766,52 €	197 914,08 €	97 909,08 €
<i>002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>		- 22 252,67 €	- 132 930,11 €	- 132 930,11 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		366 019,19 €	330 844,19 €	230 839,19 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022
70	VENTE DE PRODUITS	135 180,00 €	55 629,00 €	53 834,00 €
7015	VENTE DE TERRAINS	135 180,00 €	52 779,00 €	53 834,00 €
7018	AUTRES VENTES		2 850,00 €	
74	DOTATION ET PARTICIPATION	- €	- €	- €
7473	DEPARTEMENT			
7478	AUTRES ORGANISMES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	275 215,19 €	177 005,19 €
7552	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP		275 210,19 €	177 005,19 €
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	- €	5,00 €	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	97 909,08 €	- €	- €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	97 909,08 €	- €	
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAIN AMENAGE			
TOTAL		233 089,08 €	330 844,19 €	230 839,19 €
<i>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>				
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		233 089,08 €	330 844,19 €	230 839,19 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
1641	EMPRUNTS			
16874	AUTRES DETTES			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	97 909,08 €	- €	- €
3351	TERRAINS			
3354	ETUDES ET PRESTATIONS	97 909,08 €		
3355	TRAVAUX			
TOTAL		97 909,08 €	- €	- €
<i>001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>		- 343 766,52 €	- 97 909,08 €	- 97 909,08 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	441 675,60 €	97 909,08 €	97 909,08 €
--------------------------------------	---------------------	--------------------	--------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
1641	EMPRUNTS			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	343 766,52 €	97 909,08 €	97 909,08 €
3351	EN COURS TERRAINS			
3354	EN COURS ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	EN COURS TRAVAUX	343 766,52 €	97 909,08 €	97 909,08 €
TOTAL		343 766,52 €	97 909,08 €	97 909,08 €
<i>001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		343 766,52 €	97 909,08 €	97 909,08 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 – Budget annexe « Lotissement du Pont Castel » qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2022	97 909,08
RECETTES 2022	230 839,19
RESULTAT 2022	132 930,11
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	- 132 930,11
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	-
INVESTISSEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2022	-
RECETTES 2022	97 909,08
RESULTAT 2022	97 909,08
RESULTAT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	- 97 909,08
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	-
CUMUL	
DEPENSES 2022	97 909,08
RECETTES 2022	328 748,27
RESULTAT 2022	230 839,19
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	- 132 930,11
RESULTAT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	- 97 909,08
RESULTAT CUMULE 2022	-

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE PLOUAY 2023-007

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, vus et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Lotissement Route de Plouay » en totalité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE PLOUAY	2023-008
--	----------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement Route de Plouay » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
11	CHARGES GENERALES	93 744,24 €	77 144,24 €
6015	TERRAINS A AMENAGER	76 244,24 €	76 244,24 €
6045	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	17 500,00 €	900,00 €
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX		
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS		
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES		
60315	V° DES STOCKS DE TERRAINS A AMENAGER		
TOTAL		93 744,24 €	77 144,24 €
<i>002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		93 744,24 €	77 144,24 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
70	VENTE DE PRODUITS	- €	- €
7015	VENTE DE TERRAINS		
7018	AUTRES VENTES		
74	DOTATION ET PARTICIPATION	- €	- €
7473	DEPARTEMENT		
7478	AUTRES ORGANISMES		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	- €
7552	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	93 744,24 €	77 144,24 €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	93 744,24 €	77 144,24 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES		
TOTAL		93 744,24 €	77 144,24 €
<i>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		93 744,24 €	77 144,24 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €
1641	EMPRUNTS		
16874	AUTRES DETTES		
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	93 744,24 €	77 144,24 €
3351	TERRAINS	76 244,24 €	
3354	ETUDES ET PRESTATIONS	17 500,00 €	
3355	TRAVAUX		77 144,24 €
TOTAL		93 744,24 €	77 144,24 €
<i>001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>			

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	93 744,24 €	77 144,24 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	93 744,24 €	- €
1641	EMPRUNTS	93 744,24 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €
3351	EN COURS TERRAINS		
3354	EN COURS ETUDES ET PRESTATIONS		
3355	EN COURS TRAVAUX		
TOTAL		93 744,24 €	- €
<i>001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		93 744,24 €	- €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 – Budget annexe « Lotissement Route de Plouay » qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2022	77 144,24
RECETTES 2022	77 144,24
RESULTAT 2022	-
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	-
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	-
INVESTISSEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2022	77 144,24
RECETTES 2022	-
RESULTAT 2022	- 77 144,24
RESULTAT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	-
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	- 77 144,24
CUMUL	
DEPENSES 2022	154 288,48
RECETTES 2022	77 144,24
RESULTAT 2022	- 77 144,24
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	
RESULTAT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	
RESULTAT CUMULE 2022	- 77 144,24

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE PLOUAY	2023-009
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU le compte de gestion et le compte administratif 2022 pour le budget annexe « Lotissement Route de Plouay »,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement du budget annexe « Lotissement Route de Plouay » comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (chapitre 001) : - 77 144,24 €

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE	2023-010
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, vus et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Maison de santé » en totalité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE	2023-011
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte administratif 2022 du budget annexe « Maison de santé » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 326,66	19 257,00	13 132,81
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	122,81	500,00	146,50
60612	ENERGIE ELECTRICITE	4 296,85	8 000,00	5 964,70
60623	ALIMENTATION	225,35		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 662,29	2 000,00	1 368,53
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	1 080,22	1 500,00	256,76
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			22,80
611	CONTRAT PREST.SERV.SERVICES	720,00	1 000,00	600,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	348,00	500,00	
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS	407,14	1 000,00	
6156	MAINTENANCE	264,00	500,00	516,52
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTION	1 200,00		
63512	TAXES FONCIERES		4 257,00	4 257,00
012 CHARGES DE PERSONNEL		11 199,45	13 500,00	12 974,82
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	11 199,45	13 500,00	12 974,82
TOTAL		21 526,11	32 757,00	26 107,63
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT			445 385,60	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		21 526,11	478 142,60	26 107,63
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		27 995,03	471 673,68	40 457,46
752	REVENUS DES IMMEUBLES	27 995,03	39 000,00	40 359,06
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BA PAR LE BP		432 673,68	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS			98,40
TOTAL		27 995,03	471 673,68	40 457,46
<i>002 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</i>			<i>6 468,92</i>	<i>6 468,92</i>
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		27 995,03	478 142,60	46 926,38

DEPENSES INVESTISSEMENT		CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
2111	TERRAINS - TRANSFERT	26 409,61		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			865,80
2181	INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS		500,00	
2184	MOBILIER		1 000,00	514,80
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500,00	
2313	CONSTRUCTIONS - TRANSFERT	1 028 526,55	262 859,70	262 859,70
2313	CONSTRUCTIONS	154 232,08		
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGES - TRANSFERT	8 720,48		
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGES		5 480,00	5 480,00
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 179,20		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 219 067,92	270 339,70	269 720,30
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		1 219 067,92	270 339,70	269 720,30
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 219 067,92	270 339,70	269 720,30
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			278 424,14	278 424,14
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 219 067,92	548 763,84	548 144,44
RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	291 621,76	27 984,24	27 984,24
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	336 116,70		
1325	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL	100 000,00		
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS			
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS			
1328	AUTRES SUBVENTIONS			
1331	DETR			50 394,00
1341	DETR		50 394,00	
TOTAL DES SUBVENTIONS		727 738,46	78 378,24	78 378,24
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		727 738,46	78 378,24	78 378,24
10222	FCTVA	212 905,32	25 000,00	23 620,68
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		212 905,32	25 000,00	23 620,68
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		940 643,78	103 378,24	101 998,92
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		445 385,60	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		0,00	445 385,60	0,00
TOTAL		940 643,78	548 763,84	101 998,92
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		940 643,78	548 763,84	101 998,92

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 – Budget annexe « Maison de santé » qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2022	26 107,63
RECETTES 2022	40 457,46
RESULTAT 2022	14 349,83
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	6 468,92
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	20 818,75
INVESTISSEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2022	269 720,30
RECETTES 2022	101 998,92
RESULTAT 2022	- 167 721,38
DEFICIT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	278 424,14
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	- 446 145,52
CUMUL	
DEPENSES 2022	295 827,93
RECETTES 2022	142 456,38
RESULTAT 2022	- 153 371,55
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	6 468,92
DEFICIT INVESTISSEMENT 2021 REPORTE	278 424,14
RESULTAT CUMULE 2022	- 425 326,77

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE	2023-012
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif pour le budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisé
DEPENSES	26 107,63 €
RECETTES	40 457,46 €
Résultat	14 349,83 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTE	6 468,92 €
Résultat réel 2022	20 818,75 €
Virement proposé au 1068	- €
Résultat 2022 de fonctionnement reporté (002)	20 818,75 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion et le compte administratif 2022 pour le budget annexe « Maison de santé »,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023	2023-013
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Des projets d'investissement et de travaux sont identifiés pour l'année 2023 pour lesquels des crédits seront inscrits en section d'investissement du budget primitif de la Commune.

DETR 2023 et PST 2023

- Travaux d'accessibilité de l'accueil de la Mairie

La mairie de Bubry se situe sur 2 niveaux, l'accueil étant situé au 2ème niveau.

En 2012, la Commune a réalisé des travaux de mise en accessibilité de la mairie avec l'installation d'un ascenseur donnant directement accès au 2ème niveau.

Cependant, pour atteindre les bureaux de l'accueil, les usagers doivent emprunter le hall et ouvrir 1 à 2 portes, lesquelles sont particulièrement lourdes et difficiles à manipuler pour des personnes à mobilité réduite.

Il est donc proposé d'installer 2 portes automatiques afin de faciliter l'accès aux services de la mairie.

- Travaux d'extension de la maison de santé

La maison de santé de Bubry a été inaugurée en 2021.

Le projet architectural a prévu l'installation de 11 cabinets pouvant accueillir les professionnels de santé et un secrétariat.

Après 2 ans de fonctionnement, nous avons le plaisir de compter 3 médecins généralistes, 1 dentiste, 1 psychologue, 2 cabinets infirmiers, 1 pédicure-podologue, 1 diététicienne et un pôle pluridisciplinaire avec ostéopathe, sophrologue, thérapeute psychocorporel et hypnothérapeute.

Afin de pouvoir répondre à une nouvelle demande d'installation, la Commune souhaite revoir la distribution des pièces et ré-utiliser le local dédié au secrétariat, lequel est aujourd'hui inoccupé.

Ainsi, nous aurions la possibilité de récupérer un cabinet supplémentaire, le secrétariat pouvant être déplacé sur le hall d'accueil qui est très spacieux.

- Changement des radiateurs de la médiathèque

Il a été constaté que plusieurs radiateurs dysfonctionnaient sur la médiathèque, il est proposé de les remplacer par des radiateurs plus performants, et adaptés au réseau de chaleur bois mis en service fin 2020.

- Ravalement et installation d'une marquise sur le bâtiment de la médiathèque

Afin de rendre le bâtiment de la médiathèque plus moderne et plus accueillant, il est proposé de réaliser une fresque murale sur le mur extérieur de la médiathèque et d'installer une marquise avec gouttières à l'entrée.

Planning :

Démarrage prévu sur le 1er semestre 2023

Achèvement prévu au plus tard au 2ème semestre 2023

Plan de financement prévisionnel :

Objet	DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux dans les bâtiments publics				
Travaux d'accessibilité de l'accueil - Mairie	11 105 €	DETR 2023	7 927 €	27%
Travaux d'extension - Maison de santé	8 432 €	PST 2023	5 477 €	19%
Changement des radiateurs - Médiathèque	3 274 €	Département - Accessibilité	5 553 €	19%
Réalisation d'une fresque - Médiathèque	3 800 €	Auto-financement	10 404 €	35%
Installation marquise - Médiathèque	2 750 €			
TOTAL HT	29 361 €		29 361 €	

DSIL 2023 – PST 2023 – Fonds chaleur ADEME

Dans le cadre du programme ACTEE, la Commune a engagé un audit sur tous les bâtiments communaux. Cet audit a été réalisé par le Conseil énergie partagé de Lorient agglomération et un programme de préconisations en est ressorti.

Sur cette base, la Commune a programmé sur plusieurs années différents travaux afin de réduire notre consommation énergétique.

- **Changement de la chaudière de l'école Teir Dervenn**

L'école Teir Dervenn est équipée de 2 chaudières fioul de plus de 30 ans d'âge.

Les équipements sont anciens et en mauvais état justifiant un projet de remplacement.

Après réalisation d'une étude d'opportunité par les services de Lorient agglomération et la SPL bois énergie, la Commune souhaite remplacer l'équipement existant par une chaudière bois granulés pour la production de chauffage.

- **Changement des menuiseries extérieures de l'école Teir Dervenn**

Il a été repéré sur les 2 écoles publiques, la présence de menuiseries avec simple vitrage.

Ainsi, il est prévu en 2023 le changement des dernières menuiseries simple vitrage encore installées sur l'école Teir Dervenn dans la bibliothèque/salle des maîtres, par des menuiseries plus performantes.

Planning :

Démarrage prévu sur le 1er semestre 2023

Achèvement prévu au plus tard au 1er semestre 2024

Plan de financement prévisionnel :

Objet	DEPENSES HT		RECETTES	
Changement de la chaudière de l'école Teir Dervenn	113 000 €	DSIL 2023	28 057 €	23%
Changement des menuiseries extérieures de l'école Teir Dervenn	11 153 €	PST 2023	37 246 €	30%
		Fonds chaleur ADEME	34 020 €	27%
		Auto-financement	24 831 €	20%
TOTAL HT	124 153 €		124 153 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux du 30 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre de la DETR 2023, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** au titre de la DSIL 2023, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** au titre du Fonds chaleur de l'ADEME, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** au titre de la PST 2023, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** le Département au titre des aides pour la mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – TARIFICATION DES SEJOURS	2023-014
--	-----------------

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée à l'animation, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Un séjour est organisé par le centre de loisirs en partenariat avec le centre de loisirs de Quistinic :

- Séjour 8/14 ans – du 27 au 29 mai 2023 – 2 jours – Puy du Fou

SEJOUR PUY DU FOU - TARIFS 2023			
TRANCHE	QUOTIENT CAF		Puy du Fou
1	0	699	60,90 €
2	700	999	69,60 €
3	1000	1499	87,00 €
4	1500	et +	104,40 €
Extérieur : majoration de 20 € par jour sur chaque tarif			

Madame Nicole GUILLEMOT indique que le coût total du séjour s'élève à 192 € par enfant et qu'il est proposé une participation moyenne des familles de 45%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les tarifs tels que proposés

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – MAISON DE SANTE – DETERMINATION DE LA PROVISION POUR CHARGES 2023	2023-015
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, rappelle à l'Assemblée, que par délibération du Conseil municipal en date du 04 décembre 2020, il a été indiqué que la provision pour charges applicable aux praticiens exerçant dans la Maison de santé serait actualisée chaque année au regard des dépenses réelles.

Considérant les dépenses 2022 et les prévisions 2023, la provision pour charges 2023 est ajustée comme suit :

Praticiens	Rappel provision mensuelle 2022	Proposition 2023	Variation
DC ROBIN	182 €	192 €	5%
DC THOMAS	194 €	204 €	5%
DC HEMON	181 €	190 €	5%
DC JOLY	410 €	431 €	5%
CABINET RIVALAN / EVRARD	132 €	139 €	5%
CABINET LE FUR / DANIGO	132 €	139 €	5%
JEREMY LEJEUNE	149 €	157 €	5%
VALERIE BOGEARD GARZENNE	92 €	97 €	5%

Madame Marie-Françoise JULE précise que la provision pour charges est aussi déterminée par la surface occupée par les praticiens.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** pour 2023 les provisions mensuelles pour charges applicables aux praticiens de la Maison de santé, telles que présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – MODIFICATION DU PLU – PROJET DE CONVENTION AVEC LORIENT AGGLOMERATION	2023-016
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Bubry a été approuvé le 28 avril 2017. Depuis lors, le socle législatif et réglementaire en matière d'urbanisme a évolué (Lois ELAN, Climat et résilience...) et le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays de Lorient a été adopté.

Ainsi, il est proposé de lancer une modification du PLU, pour intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, se mettre en compatibilité avec le SCOT et permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

La mission sera assurée par les services de Lorient Agglomération et comprend les étapes suivantes :

a) La conduite de l'opération :

- analyse technique et mise en place des éléments de justification,
- suivi administratif : préparation des délibérations, comptes-rendus de réunions,
- préparation des dossiers, y compris dossier cas par cas évaluation environnementale,
- suivi administratif et technique des études.

b) La préparation du dossier de Plan Local d'Urbanisme qui pourra comporter les pièces suivantes :

- un additif au rapport de présentation,
- la réalisation d'une OAP,
- les documents graphiques,
- le règlement écrit,
- les annexes, si nécessaire.

c) La constitution du contenu de l'enquête publique :

- fourniture du dossier,
- analyse et réponses aux remarques du commissaire enquêteur.

Cout estimé :

La mission de Lorient Agglomération est rémunérée sur la base suivante :

o 5 jours agent catégorie A (architecte) : $5 \times 253,32 = 1\,266,60$ €

o 17 jours agent catégorie A (réalisation du dossier) : $17 \times 253,32 = 4\,306,44$ €

o 3 jours agent catégorie B : $3 \times 194,05 = 582,15$ €

Soit un total de **6 155,19 €**

Madame Marie-Françoise JULE indique que cette modification permettra de revoir certaines OAP, très difficiles à mettre en œuvre.

Par ailleurs, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une révision du PLU mais d'une modification, on ne va pas revoir le zonage.

Madame Marie-Françoise JULE revient sur une réunion SCOT à laquelle elle a participé avec Monsieur le Maire.

Il a été rappelé lors de cette réunion les échéances soit :

- *en 2030, réduction de 50% de la consommation des surfaces agricoles en comptant les surfaces utilisées par le Département et la Région pour les réseaux.*
- *en 2050, 0 artificialisation nette*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la Commune de Bubry et Lorient agglomération,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour la modification du PLU en vue d'une ouverture à l'urbanisation et d'ajustements réglementaires entre la Commune de Bubry et Lorient agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF CONSEILLERS NUMERIQUES	2023-017
FRANCE SERVICES	

Madame Marie-Antoinette LE GAL, adjointe déléguée aux affaires sociales, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé de financer le recrutement et la formation de 4 000 conseillers

numériques (CnFS) sur l'ensemble du territoire. A ce titre, la Commune bénéficie actuellement d'une convention de subvention pour un poste couvrant une période de 24 mois.

Deux ans après le lancement du dispositif et dans une logique de pérennisation des postes, l'Etat s'est engagé à poursuivre le soutien financier aux structures employant des CnFS, tout en renforçant la visibilité sur la pérennité du dispositif via un conventionnement pluriannuel.

La Commune est ainsi éligible à la signature d'une nouvelle convention de subvention, pour une période de trois ans si, à l'échéance de la période couverte par la première convention, soit au 31/12/2023, nous souhaitons conserver le poste.

Après un financement exceptionnel prévu par le plan de relance pour faire face à une situation d'urgence, l'Etat s'est engagé à maintenir un niveau élevé de subvention sur l'ensemble de la période :

	Année 1	Année 2	Année 3
Structures publiques	17 500 € <i>(Soit 70 % de la base actuelle)</i>	12 500 € <i>(50 %)</i>	12 500 € <i>(50 %)</i>
Bonification pour les structures dont les CnFS interviennent en QPV ou ZRR	2500 €	5000 €	<i>Pas de bonification supplémentaire</i>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Considérant que l'emploi créé répond à un besoin,

Considérant que la Commune de Bubry souhaite continuer à offrir aux habitants la possibilité d'accéder au numérique et à un accompagnement pour apprendre à utiliser ces outils pour des démarches administratives et personnelles,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** pour 3 ans le dispositif Conseiller numérique France services,
- **PROLONGE** sur la période, le contrat de projet de l'agent actuellement en place, selon les termes contractuels en vigueur,
- **FIXE** la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C.
- **PRECISE** que si la demande de renouvellement de la Commune n'est pas retenue, le poste ne sera pas maintenu.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE

Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :
--------------	-----------	--------------	----------

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée à l'animation, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'exercer la fonction d'animateur dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centre de loisirs...).

La formation au BAFA a pour objectif de préparer le jeune à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

La formation est composée de 3 étapes, deux sessions théoriques et 1 stage pratique de 14 jours ;

Le stagiaire a la possibilité d'effectuer son stage pratique de 14 jours dans une collectivité territoriale. Un tuteur doit être désigné pour accompagner le jeune dans la partie pratique de son stage.

Le pôle enfance jeunesse accueille des stagiaires animateurs en cours de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Ces stagiaires complètent l'équipe d'animateurs diplômés et contribuent à l'encadrement des enfants accueillis.

En compensation des missions confiées et des heures travaillées, il convient de fixer une gratification.

Il est proposé d'établir la gratification des stagiaires BAFA comme suit :

Tarif journée	59 €
Tarif 1/2 journée	29 €
Tarif veillée	13 €
Tarif nuitée	20 €

Cette gratification est soumise à la validation du stage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D432-10 à D432-11 ;

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 02 février 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours aux stagiaires BAFA au centre de loisirs,
- **ATTRIBUE** une gratification à chaque stagiaire comme indiqué ci-dessus et sous réserve de la validation du stage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	2023-019
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

La Commune de Bubry adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il est précisé que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie les risques suivants :

- **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :**
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2024
- Régime du contrat : Capitalisation

Vu le Code Général de la Fonction publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des assurances,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
Vu les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est habilité à souscrire pour le compte de la Commune de Bubry des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire fait la lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture des résultats de mise en concurrence :

RESULTATS MISE EN CONCURRENCE – POUR INFORMATION		
N° CONSULTATION	2023-001	
OBJET	Renovation de la salle polyvalente	
PROCEDURE	MAPA	
Lot 4 - Etanchéité		
ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
EDL	24 750,00 €	1
ATTILA	46 053,50 €	2

Evolution des horaires d'ouverture de la médiathèque

Madame Nicole GUILLEMOT propose de faire coïncider les horaires d'ouverture de la médiathèque avec le jour du marché des producteurs.

	Période scolaire		Vacances scolaires	
	Horaires d'ouverture actuels	Proposition à compter du 01-03-2023	Horaires d'ouverture actuels	Proposition à compter du 01-03-2023
Mardi	16h-18h	16h-18h	14h-17h30	14h-17h30
Mercredi	9h-12h30/14h-18h	9h-12h30/14h-18h	9h-12h30/14h-17h30	9h-12h30/14h-17h30
Jeudi	14h-18h	Fermé	14h-17h30	Fermé
Vendredi	Fermé	14h-18h	Fermé	14h-17h30
Samedi	10h-12h30/14h-16h	10h-12h30/14h-16h	10h-12h30	10h-12h30

Clôture de séance à 20h50

<p>Le secrétaire de séance Christian FOLL</p> 	<p>Le Maire Roger THOMAZO</p> 
---	---